



Programme de reconnaissance de soignants « Au-delà du devoir »

Dans le cadre du [Programme de reconnaissance de soignants « Au-delà du devoir »](#), on célèbre et honore une fois par année les soignants (membres de la famille, amis et voisins, entre autres) dont la gentillesse, le dévouement et le soutien permettent aux gens de vivre à la maison, malgré les problèmes liés à la vieillesse, à une maladie ou à un handicap. L'objectif du programme est de reconnaître les soignants en Ontario qui incarnent les valeurs de Santé à domicile Ontario, soit la **collaboration**, le **respect**, l'**intégrité** et l'**excellence**.

Foire aux questions

1. Quels sont les critères de reconnaissance d'un ou d'une soignant.e dans le cadre du Programme de reconnaissance de soignants « Au-delà du devoir »?

Le ou la candidat.e doit satisfaire aux critères suivants :

- Le ou la soignant.e vit en Ontario et fournit des soins à un patient ou une patiente qui a reçu récemment ou qui reçoit actuellement des services de Santé à domicile Ontario (anciennement connu sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire).
- Le ou la soignant.e ne doit ni recevoir de rémunération ni être un ou une bénévole inscrit.e.

2. Comment les soignants seront-ils honorés?

Il existe maintenant deux façons de reconnaître les soignants :

- a. **Reconnaissance générale** : reconnaître un ou une soignant.e en nommant la personne simplement. Après avoir obtenu son consentement, on reconnaîtra ses efforts au cours de l'événement de reconnaissance ainsi que sur le site Web de Santé à domicile Ontario. Tous les soignants ayant mérité une reconnaissance générale recevront un témoignage de reconnaissance.
- b. **Reconnaissance par catégorie** : Si vous pensez que le ou la soignant.e que vous nous présentez a une histoire qui pourrait inspirer les autres soignants ou ajouter de la valeur à leur expérience, veuillez choisir l'une des catégories ci-dessous afin de nous fournir plus de détails (un court témoignage ou une liste à puces d'un maximum de 500 mots). Les **soignants** nommés pour souligner leurs efforts sous chaque catégorie recevront une mention spéciale, en plus du témoignage de reconnaissance.

3. Quelles sont les catégories de reconnaissance?

CATÉGORIE	CRITÈRE
Jeune soignant	Ce prix vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'un ou d'une ami.e ou d'un membre de la famille de moins de 30 ans qui est allé.e au-delà de son devoir pour répondre aux besoins d'un proche.
Partenaire en soins	Le ou la partenaire en soins a pendant longtemps fourni un soutien continu à une personne dans son domicile ou sa communauté.
Soutien et encouragement	Par son encouragement, son soutien et ses capacités d'habilitation, le ou la soignant.e a nettement amélioré la qualité de vie de son proche.
Soutien et partage du vécu	Le ou la soignant.e redonne à sa communauté en transmettant son expérience et ses connaissances acquises tout au long de son parcours, comme source de soutien et guide.
Équipe de soignants	Un groupe de personnes (équipe de soignants) qui unissent leurs efforts pour soutenir une personne à la maison ou dans la communauté.
Résilience	La personne a fourni des soins palliatifs et des soins en fin de vie à un membre de sa famille, à un ou une ami.e ou à un ou une voisin.e. Racontez son histoire de résilience face à la perte et au deuil. Comment son histoire peut-elle inspirer les autres soignants et offrir un réconfort aux personnes qui apportent un soutien à un être cher en fin de vie?
Soignant novateur	Le ou la soignant.e emploie des stratégies novatrices et fait preuve de créativité pour appuyer une personne à la maison ou dans la communauté.

4. Pourquoi les soignants payés ou bénévoles ne sont-ils pas inclus?

Bien que tous les soignants soient des membres importants de l'équipe de soins d'un ou d'une patient.e, les organismes qui comptent des soignants rémunérés et bénévoles ont souvent un programme de reconnaissance distinct pour les honorer. Notre programme a pour objectif de souligner les contributions inestimables des membres de la famille, des amis, des voisins et de toute autre personne dont la gentillesse, le dévouement et le soutien permettent à une personne de vivre à la maison, malgré des problèmes liés à la vieillesse, à une maladie ou à un handicap.

5. Pourquoi faut-il obtenir le consentement du ou de la soignant.e avant de soumettre sa candidature?

Le programme vise à reconnaître, à honorer et à célébrer les soignants. À ce titre, il est nécessaire d'obtenir leur consentement pour pouvoir communiquer avec eux et inclure leurs histoires et photos dans le matériel du programme ainsi que sur le site Web et les plateformes de médias sociaux de Santé à domicile Ontario.

6. Existe-t-il une autre façon de soumettre le formulaire de mise en candidature, si je suis incapable de le remplir en ligne?

Si vous ne pouvez pas remplir le formulaire en ligne ou que vous avez besoin d'aide pour le remplir, veuillez nous appeler sans frais au 1 855 276-3096 ou nous envoyer un courriel

à engagement@ontariohealthathome.ca, et un membre de l'équipe de participation de Santé à domicile Ontario vous aidera.

7. Est-il possible de proposer la candidature de plusieurs personnes qui contribuent aux soins du ou de la patient.e?

Nous avons créé la catégorie « Équipe de soignants » pour reconnaître un groupe de personnes (équipe de soins) qui unissent leurs efforts pour soutenir une personne dans son domicile ou sa communauté.

8. Si le ou la soignant.e répond aux critères de plusieurs catégories, que faut-il faire?

Si vous pensez que le ou la soignant.e est admissible à plusieurs catégories de reconnaissance, vous pouvez cocher dans le formulaire toutes les catégories qui s'appliquent. Le comité d'évaluation en tiendra compte lors de l'examen des candidatures.

9. Où et quand l'événement de reconnaissance aura-t-il lieu?

L'événement de reconnaissance de soignants « Au-delà du devoir » de 2025 se tiendra **virtuellement** le 1^{er} avril 2025, en après-midi. Les soignants et les autres participants de partout en Ontario sont invités à assister à l'événement qui sera diffusé en direct. L'événement commencera par des salutations et des remarques de la part de dirigeants de Santé à domicile Ontario, suivies de la reconnaissance et de la célébration de tous les soignants. Par la suite, on racontera les histoires de soignants des différentes catégories, puis l'on animera des séances de participation qui permettront aux participants d'échanger des connaissances et des ressources avec les autres soignants. L'enregistrement de l'événement sera mis à la disposition de ceux qui ne peuvent pas y assister le 1^{er} avril.

10. Dois-je prendre la parole au cours de l'événement?

Les participants n'auront pas besoin de prendre la parole lors de l'événement de reconnaissance de soignants « Au-delà du devoir ». Suivant leur consentement, on reconnaîtra les soignants en affichant leur nom et leur ville de résidence, et l'on racontera l'histoire de certains lauréats.

11. Les soignants auront-ils l'occasion de communiquer les uns avec les autres?

Oui. À la suite de la présentation formelle, les participants auront l'occasion d'échanger des connaissances et des expériences lors d'une séance de participation dirigée au moyen du clavardage. On recueillera ces échanges afin de les publier sur la page Web [Leçons apprises des soignants](#), qui sert à diffuser des pratiques exemplaires et des recommandations ainsi qu'à inspirer les autres.

12. Est-il possible de connaître le nom des lauréats qui ont été honorés les années précédentes, lors des événements de reconnaissance de soignants « Au-delà du devoir »?

Vous trouverez la liste des lauréats et des catégories de lauréats pour les années précédentes, en plus de détails au sujet du programme sur notre [site Web](#).

Si vous avez d'autres questions ou que vous voulez obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec nous en composant le 1 855 276-3096 ou en envoyant un courriel à engagement@ontariohealthathome.ca.